

LES AFFAIRES STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Corin a plus spécialement attiré l'attention de la commission sur les pièces du dossier de la justice relatives à la mise en liberté provisoire de Stavisky, après son arrestation à Marly-le-Roi, en 1928.

Une première fois, la demande de mise en liberté provisoire, formulée par l'inspecteur qui des son arrivée à la prison de Fresnes, s'était fait porter malade, avait été l'objet d'un rapport défavorable du docteur Paul, en 1927. Cependant, quelques mois plus tard, ce praticien, d'accord, du reste, avec le médecin de la Santé, où Stavisky avait été transféré, a conclu alors à l'état de faiblesse de l'aveugle et à son transport dans une maison de santé, mais sans que Stavisky ait pu obtenir sa mise en liberté.

Après, obtenu, entre-temps, d'être relâché, Stavisky réclama alors des remises successives des audiences du tribunal et, en 1930, alors que l'escroc était, en pleine activité, on trouve dans une note du dossier la trace d'un certificat du docteur Paul qui aurait conclu à un cas d'aliénation mentale.

Le tribunal voulant retenir l'affaire, en effet, demanda avec instance confirmation de l'état de santé de Stavisky par les médecins particuliers.

Encore des pièces disparues
Malgré ses réclamations nombreuses, M. Corin n'a pas encore pu obtenir communication de ce dossier. On affirme qu'il a été remis au docteur Paul, ainsi que de l'ordonnance de mise en liberté du prévenu, qui a également disparu.

M. Corin a également examiné le dossier dit « dossier de la Santé ». Cette étude lui ressortit notamment que les caisses d'assurances sociales ont reçu la visite d'un démarcheur de l'agent de change chargé de nous avoir, à la suite de l'incident du 27 janvier, à la quelle fut évoquée l'une des affaires Stavisky.

Il a demandé à connaître l'état actuel de cette instruction.

Perquisitions
chez le docteur Vachet...
M. Ordonneau, juge d'instruction, accompagné de M. Bégin, commissaire à la police judiciaire, s'est rendu jeudi matin, chez le docteur Vachet, 10 boulevard de Courcelles, arrivés à 10 heures, ils en sortaient à midi. La perquisition a eu lieu en présence du docteur Vachet. Rien n'a été saisi.

Et dans une propriété
de M. Raymond Hubert
Sur commission rogatoire de M. Demay, juge d'instruction de la Seine, M. Maïdo, procureur de la République, et M. Boyer, juge d'instruction à Montigny, accompagnés du commissaire Berthelet, de la Sûreté générale, et de M. Ruffet, chef de la sixième brigade mobile, ont procédé, en présence de M. Raymond Hubert, qui y a installé comme concierges son oncle et sa tante.

M. Raymond Hubert s'est rendu pour la dernière fois à son domicile dans un ebriété conduit par sa femme. Ses parents, qui habitent un petit pavillon séparé, n'ont fait aucune déclaration intéressante.

Divers papiers ont été saisis.

A la Sûreté Générale
A la Sûreté générale, on ne fait aucune déclaration au sujet des faits ou vœux relatés à la commission d'enquête chargée de rechercher les faits et circonstances qui ont permis à Stavisky de fuir la France, et de se réfugier dans une maison de la rue de Valenciennes.

Sur mandat de M. Ordonneau, juge d'instruction, M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu à 13 place Saint-Georges, en compagnie de M. Depigny, expert amiral, et de M. Alex et des autres scélérats de deuxième et troisième étages, sur l'entrée de la Compagnie Financière et de la C.I.M.A.

A l'Empire
M. Demay, juge d'instruction, accompagné d'Hayotte, s'est rendu à l'Empire, pour y effectuer certaines investigations.

L'ENQUÊTE A LONDRES
DE M. LIGER, COMMISSAIRE SPÉCIAL DE BOULOGNE
L'enquête à laquelle procède à Londres, le commissaire spécial de Boulogne et Scotland Yard, porte essentiellement sur les séjours de Stavisky et de ses complices à Londres. On a appris ainsi que Stavisky avait été sous divers noms dans nombre d'établissements de crédit de la cité.

Un témoignage important
relatif à l'affaire Prince
Un reporter parisien a interrogé le gardien du square Boucicaut, situé, comme on le sait, sous les fenêtres et l'appartement de M. Prince. Le gardien affirme que, depuis le 17 février dernier, en particulier les 18 et 19, il l'avait vu, à l'époque, sur un petit carnet — il avait remarqué dans le jardin qu'il a pu mission de surveiller, les aller et venir inévitables de divers individus, qui n'ont cessé de surveiller la maison de la rue de Babylone.

Un des individus, âgé de 30 à 40 ans, portait un pardessus mastic, soit secoué à la grille du square, soit sur un banc qui se trouve vis-à-vis de la rue de Babylone, de longues stations. Il fixait sans arrêt la porte de l'immeuble lorsqu'il ne se croyait pas vu, et se plongeait dans un journal lorsqu'il voyait le gardien le dévisager.

Le gardien a ajouté qu'étant obligé de surveiller sous les individus et de la présence continuelle de ces individus, il ne devenait inquiétant, il avait noté, plus par métier que par curiosité personnelle, sur son carnet, la présence d'un inconnu qui, à certaines heures était accompagné d'un homme au béret et à un pardessus noir.

Il avait vu, pour la dernière fois, l'homme au béret le 19 ou le 20, l'autre homme au pardessus beige, qui revenait

LES IMPOSANTES FUNÉRAILLES du docteur Marcel Lambret, à Lille

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur et les plus marquantes personnalités du corps médical y assistaient

M. le docteur Marcel LAMBRET, chirurgien de grand avenir, est mort à l'âge de 28 ans. Il était le fils de M. le professeur O. Lambret qui est une lumière de la chirurgie médicale de notre pays. Le corps médical a tenu hier, à rendre hommage au jeune médecin, que la mort a prématurément ravi à la science.

Le cortège
C'est à 11 heures, que la levée du corps a eu lieu, à la maison mortuaire, 229, boulevard de la Liberté, à Lille. Une foule énorme se pressait sur la chaussée et sur les trottoirs.

A 11 h. 25, le cortège funèbre se mit en marche.

et Martin, secrétaire général et secrétaire-adjoint de la mairie de Lille ; le général Boquet, commandant du 10e corps, à Nancy, ancien commandant de la première région ; le général Becker, le commandant Dubus ; le commandant Deniau, chef du Génie de la première région ; le commandant Viseur, commandant du corps des sapeurs-pompiers de Lille ; les médecins militaires Cochard et Veber.

De très nombreux médecins de la région, notamment les professeurs Debever, Carrière, Vallée, Camille, Millet, Broton, Pauco, Ingelars Dubot, Lerrand, Wyngyandau, Veraghe, Doumer, Pierré, Giberton, Lepoutre, René Le Fort, Gérard Charles Auguste, de Gand, Ney-

LES GRANDS RAIDS AERIENS
Bailey va effectuer un vol de 8.000 km. au-dessus de l'Afrique

L'aviateur nancéen André Bailey a quitté l'aérodrome de Villacoublay jeudi matin, à 9 h. 30, en vue d'accomplir un voyage de propagande touristique à travers l'Afrique.

L'aviateur, qui pilote un monoplane parasol muni d'un moteur de 230 CV, a l'intention de suivre un itinéraire passant par Lyon, Perpignan, Barcelone, Grande, Seville, Mérida. De cette dernière ville, il s'enverra pour effectuer un tour du grand Erg, par Colomb-Bechar, Adrar Timoun, El Golea et Ouargha.

De là, l'aviateur rentrera en France, après avoir atteint Toteur et Tunis, soit par l'Italie, soit par l'Espagne. Cela représente un parcours de 8.000 kilomètres environ.

Le deuil était conduit par M. le professeur Lambret, père du défunt, qu'accompagnait M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, ami de la famille.

Les cordons du poêle étaient tenus par la Supérieure de l'Hôpital Saint-Sauveur, la sœur Marie-Raymonde ; le docteur Dubois, doyen de la Faculté de Médecine ; le professeur Debever, président de l'Association des internes et anciens internes des hôpitaux de Lille ; le docteur Looteen, médecin-chef de la Compagnie de chemin de fer du Nord ; le professeur Grandclaude, sous-directeur du Centre anticancéreux ; le docteur Razemon, professeur agrégé à la Faculté ; M. Guénot, le docteur Vandendorp, assistant de radiologie à l'Hôpital Saint-Sauveur et M. Blierot.

En tête venait un char disparaissant sous les couronnes et les palmiers, une délégation du personnel médical de l'Hôpital Saint-Sauveur et d'étudiants en médecine ainsi qu'un groupe de religieux.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait : MM. Albert Mahieu et Daniel-Vincent anciens ministres ; Armand Potié, Roussel et Demesmay, sénateurs ; Morain, ancien préfet de police et ancien préfet du Nord ; Armand Guillon, préfet du Nord ; Verlomme, secrétaire général du Nord ; Mme Verlomme ; Mme Roger Langeron, femme du nouveau préfet de police ; MM. Lutz et Salen, conseillers de préfecture ; Masson, conseiller général et adjoint au maire de Lille ; Sénéchal, Brassard, le docteur Burdon, conseillers généraux ; Coolen, adjoint au maire de Lille ; Ingelars et Kieker, Lahaye, conseillers municipaux ; Planque

rac, les docteurs Bourgeois, de Paris ; Villediel, médecin-légiste ; Monsarrat, ancien inspecteur du service vétérinaire départemental ; M. Paul Hocquenghem, président de la Fédération du Syndicat des pharmaciens de France ; le docteur Pierre Picard, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Douai ; le docteur Jean Rachez, directeur de l'établissement thermal de Saint-Amand-les-Eaux, etc.

Les discours
Le cortège se rendit à l'église Saint-Sauveur et devant l'Hôpital où il eut une brève mais émouvante cérémonie.

A l'issue de la cérémonie religieuse le corps fut placé sous le porche de l'église. On entendit plusieurs discours émouvants. Tour à tour, MM. des professeurs Razemon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille, au nom de la clinique chirurgicale de l'Hôpital Saint-Sauveur.

MM. Doumer, président de la société de médecine du Nord ; Debever, au nom de l'Association des internes et anciens internes des hôpitaux de Lille et Dubois, doyen de la Faculté de médecine, retraçèrent avec émotion la carrière brève mais si remplie de promesses du docteur Marcel Lambret.

Aussitôt après les discours, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, ami de la famille Lambret, quitta l'assistance et partit en voiture pour rentrer à Paris. La famille recueillit les condoléances.

A 13 h. 15, le cortège funèbre reprit sa marche pour rejoindre, en passant par la place de la Gare et la rue du Faubourg-Roubais, le cimetière de l'Est, où eut lieu l'inhumation.

commun un billet de la loterie nationale, ont gagné un lot de 10.000 fr. qu'ils se partageront. Notons que M. A. B. avait été en chômage pendant plus de deux années.

Un lot de 10.000 francs à Barlin
M. Alfred Leroy, mineur retraité, demeurant rue du Potiat à Barlin, a gagné à la 8e tranche un lot de 10.000 fr.

Un lot de 10.000 francs à Peuplingues
M. Hénon, conseiller municipal à Peuplingues, a gagné au tirage de la 8e tranche un lot de 10.000 francs avec un billet 819 pris en participation avec neuf autres personnes.

Un lot de 10.000 francs à Linselles
M. Henri Six, demeurant 17, rue du Maréchal-Pétain, à Linselles, a gagné un lot de 10.000 francs de la Loterie Nationale.

Un lot de 10.000 francs à Fournies
Au tirage de mardi, un lot de dix mille francs a été gagné par M. Louis Gattelet, boucher, place de la Sans-Pareille, à Fournies, et son voisin M. Edmond Canonne, débitant de boissons.

Un autre à Frasnoy
Un billet acheté par M. Léonée Brouout, boucher à Le Quesson, pour le compte de M. Albert Guesnoy, menuisier à Frasnoy, est remboursable à dix mille francs.

...et un troisième à Vendegies-Neuville
M. Boulet, boucher à Vendegies, possesseur d'un billet de la Loterie Nationale, est l'heureux gagnant d'un lot de dix mille francs.

Un lot de 10.000 francs à Quiévrain
MM. A. B. et A. T., deux ouvriers de Quiévrain, qui avaient acheté en

LE PARTI SOCIALISTE CRÉE-T-IL DES FORMATIONS PARA-MILITAIRES ?

« Non, il se borne à former de simples groupes de défense », nous déclare M. Roger SALENGRO, député du Nord

On mène grand bruit en certains milieux autour de la création de formations para-militaires que viendrait décider le parti socialiste.

Nous avons interrogé à ce sujet M. Roger SALENGRO, député du Nord, président de la commission administrative permanente et de la délégation exécutive du groupe socialiste au Parlement. Au moment même où descendait du train de Paris, il revenait d'une réunion où les organismes centraux de son parti venaient de délibérer sur la situation politique.

Pas de dépôts d'armes
Le député du Nord nous a répondu sur-le-champ : « Je n'aurais pas la noble candeur de m'étonner du vacarme mené autour de nos organisations d'auto-défense. Je n'ignore pas qu'il n'a d'autre but que de donner à nos camarades des formations para-militaires que contre nous l'on recrute, instruit, discipline, commande et arme ».

A la recherche des agresseurs
C'est scène se reproduit l'après-midi, au cours même de Saint-Vaast, avait produit une vive émotion. Les assaillants se dispersèrent en courant. Le capitaine Pierson se rendit aussitôt sur les lieux et il fit appeler les brigades de Valenciennes et d'Arras, confiant aux chefs la mission de retrouver les agresseurs des deux gendarmes. Lui-même allait poursuivre l'enquête à Petite-Forest, où l'on supposait que demeuraient les énergumènes.

Durant une bonne partie de la soirée, les gendarmes patrouillèrent. Dans certaines communes, ils rencontrèrent des individus qui se vantaient d'être les auteurs de la musique. De discret et rapide, enquêtes leur indiquaient que ce n'était point la qu'il fallait s'adresser pour découvrir les coupables. Ailleurs, à leur arrivée, les conscrits et rapins des communes de l'arrondissement d'Arras, les gendarmes patrouillèrent. Dans certaines communes, ils rencontrèrent des individus qui se vantaient d'être les auteurs de la musique. De discret et rapide, enquêtes leur indiquaient que ce n'était point la qu'il fallait s'adresser pour découvrir les coupables. Ailleurs, à leur arrivée, les conscrits et rapins des communes de l'arrondissement d'Arras, les gendarmes patrouillèrent.

LA GRAVE BAGARRE
D'AVESNES-LEZ-AUBERT
(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un indice bien net de la misère des ouvriers d'avesnes-lez-Aubert se manifeste chez tous les petits commerçants, qui voient leurs affaires péricliter de jour en jour. Ils ne peuvent redouter eux aussi, rejetés dans l'armée des sans-travail.

« Telle est la situation. Or, samedi, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat Unitaire, le millier de personnes y assistèrent. Des orateurs dénoncèrent les manœuvres patronales.

Parmi les militants qui présidèrent la réunion se trouvait notre camarade Paul Lerouge, administrateur du S. U. et ouvrier des établissements Maillard.

Trois jours après cette assemblée, mardi, sans aucun préavis, les patrons firent fermer à la porte par son patron qui déclara qu'il ne tolérerait pas qu'un de ses employés fasse partie d'une organisation unitaire. M. Maillard comprit, et resta si bien, qu'aucune raison de service ne justifiait ce renvoi, qu'il paya à Paul Lerouge ses huit jours.

Or, samedi, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat Unitaire, le millier de personnes y assistèrent. Des orateurs dénoncèrent les manœuvres patronales.

Parmi les militants qui présidèrent la réunion se trouvait notre camarade Paul Lerouge, administrateur du S. U. et ouvrier des établissements Maillard.

Trois jours après cette assemblée, mardi, sans aucun préavis, les patrons firent fermer à la porte par son patron qui déclara qu'il ne tolérerait pas qu'un de ses employés fasse partie d'une organisation unitaire. M. Maillard comprit, et resta si bien, qu'aucune raison de service ne justifiait ce renvoi, qu'il paya à Paul Lerouge ses huit jours.

Or, samedi, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat Unitaire, le millier de personnes y assistèrent. Des orateurs dénoncèrent les manœuvres patronales.

Parmi les militants qui présidèrent la réunion se trouvait notre camarade Paul Lerouge, administrateur du S. U. et ouvrier des établissements Maillard.

Trois jours après cette assemblée, mardi, sans aucun préavis, les patrons firent fermer à la porte par son patron qui déclara qu'il ne tolérerait pas qu'un de ses employés fasse partie d'une organisation unitaire. M. Maillard comprit, et resta si bien, qu'aucune raison de service ne justifiait ce renvoi, qu'il paya à Paul Lerouge ses huit jours.

Or, samedi, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat Unitaire, le millier de personnes y assistèrent. Des orateurs dénoncèrent les manœuvres patronales.

Parmi les militants qui présidèrent la réunion se trouvait notre camarade Paul Lerouge, administrateur du S. U. et ouvrier des établissements Maillard.

Trois jours après cette assemblée, mardi, sans aucun préavis, les patrons firent fermer à la porte par son patron qui déclara qu'il ne tolérerait pas qu'un de ses employés fasse partie d'une organisation unitaire. M. Maillard comprit, et resta si bien, qu'aucune raison de service ne justifiait ce renvoi, qu'il paya à Paul Lerouge ses huit jours.

Or, samedi, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat Unitaire, le millier de personnes y assistèrent. Des orateurs dénoncèrent les manœuvres patronales.

Parmi les militants qui présidèrent la réunion se trouvait notre camarade Paul Lerouge, administrateur du S. U. et ouvrier des établissements Maillard.

Trois jours après cette assemblée, mardi, sans aucun préavis, les patrons firent fermer à la porte par son patron qui déclara qu'il ne tolérerait pas qu'un de ses employés fasse partie d'une organisation unitaire. M. Maillard comprit, et resta si bien, qu'aucune raison de service ne justifiait ce renvoi, qu'il paya à Paul Lerouge ses huit jours.

Or, samedi, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat Unitaire, le millier de personnes y assistèrent. Des orateurs dénoncèrent les manœuvres patronales.

Parmi les militants qui présidèrent la réunion se trouvait notre camarade Paul Lerouge, administrateur du S. U. et ouvrier des établissements Maillard.

Trois jours après cette assemblée, mardi, sans aucun préavis, les patrons firent fermer à la porte par son patron qui déclara qu'il ne tolérerait pas qu'un de ses employés fasse partie d'une organisation unitaire. M. Maillard comprit, et resta si bien, qu'aucune raison de service ne justifiait ce renvoi, qu'il paya à Paul Lerouge ses huit jours.

Or, samedi, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat Unitaire, le millier de personnes y assistèrent. Des orateurs dénoncèrent les manœuvres patronales.

Parmi les militants qui présidèrent la réunion se trouvait notre camarade Paul Lerouge, administrateur du S. U. et ouvrier des établissements Maillard.

Trois jours après cette assemblée, mardi, sans aucun préavis, les patrons firent fermer à la porte par son patron qui déclara qu'il ne tolérerait pas qu'un de ses employés fasse partie d'une organisation unitaire. M. Maillard comprit, et resta si bien, qu'aucune raison de service ne justifiait ce renvoi, qu'il paya à Paul Lerouge ses huit jours.

TERRIBLE EXPLOSION A BORD D'UN PÉTROLIER PRÈS DE ROUEN

Le navire a pris feu et les douze hommes de l'équipage ont disparu

Hier après-midi, une grave explosion s'est produite à Fort-Jérôme (commune de Lebonnet), à bord d'un pétrolier « La Girafe », qui fait la navette sur la Seine entre les bassins à pétrole du port de Rouen et la distillerie d'une usine de raffinage de Port-Jérôme.

Le navire effectuait son 103e voyage avec un cargaison d'essence, lorsque, vers 12 h. 15, alors qu'il venait de s'arrêter, une violente explosion s'est produite par suite de circonstances non encore établies.

L'équipage, composé de 12 hommes, a disparu. Il est impossible d'approcher du navire en feu.

Les autorités du port de Rouen se sont rendues sur les lieux.

LES GRANDS RAIDS AERIENS
Bailey va effectuer un vol de 8.000 km. au-dessus de l'Afrique

L'aviateur nancéen André Bailey a quitté l'aérodrome de Villacoublay jeudi matin, à 9 h. 30, en vue d'accomplir un voyage de propagande touristique à travers l'Afrique.

L'aviateur, qui pilote un monoplane parasol muni d'un moteur de 230 CV, a l'intention de suivre un itinéraire passant par Lyon, Perpignan, Barcelone, Grande, Seville, Mérida. De cette dernière ville, il s'enverra pour effectuer un tour du grand Erg, par Colomb-Bechar, Adrar Timoun, El Golea et Ouargha.

De là, l'aviateur rentrera en France, après avoir atteint Toteur et Tunis, soit par l'Italie, soit par l'Espagne. Cela représente un parcours de 8.000 kilomètres environ.

Le deuil était conduit par M. le professeur Lambret, père du défunt, qu'accompagnait M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, ami de la famille.

Les cordons du poêle étaient tenus par la Supérieure de l'Hôpital Saint-Sauveur, la sœur Marie-Raymonde ; le docteur Dubois, doyen de la Faculté de Médecine ; le professeur Debever, président de l'Association des internes et anciens internes des hôpitaux de Lille ; le docteur Looteen, médecin-chef de la Compagnie de chemin de fer du Nord ; le professeur Grandclaude, sous-directeur du Centre anticancéreux ; le docteur Razemon, professeur agrégé à la Faculté ; M. Guénot, le docteur Vandendorp, assistant de radiologie à l'Hôpital Saint-Sauveur et M. Blierot.

En tête venait un char disparaissant sous les couronnes et les palmiers, une délégation du personnel médical de l'Hôpital Saint-Sauveur et d'étudiants en médecine ainsi qu'un groupe de religieux.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait : MM. Albert Mahieu et Daniel-Vincent anciens ministres ; Armand Potié, Roussel et Demesmay, sénateurs ; Morain, ancien préfet de police et ancien préfet du Nord ; Armand Guillon, préfet du Nord ; Verlomme, secrétaire général du Nord ; Mme Verlomme ; Mme Roger Langeron, femme du nouveau préfet de police ; MM. Lutz et Salen, conseillers de préfecture ; Masson, conseiller général et adjoint au maire de Lille ; Sénéchal, Brassard, le docteur Burdon, conseillers généraux ; Coolen, adjoint au maire de Lille ; Ingelars et Kieker, Lahaye, conseillers municipaux ; Planque

rac, les docteurs Bourgeois, de Paris ; Villediel, médecin-légiste ; Monsarrat, ancien inspecteur du service vétérinaire départemental ; M. Paul Hocquenghem, président de la Fédération du Syndicat des pharmaciens de France ; le docteur Pierre Picard, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Douai ; le docteur Jean Rachez, directeur de l'établissement thermal de Saint-Amand-les-Eaux, etc.

Les discours
Le cortège se rendit à l'église Saint-Sauveur et devant l'Hôpital où il eut une brève mais émouvante cérémonie.

A l'issue de la cérémonie religieuse le corps fut placé sous le porche de l'église. On entendit plusieurs discours émouvants. Tour à tour, MM. des professeurs Razemon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille, au nom de la clinique chirurgicale de l'Hôpital Saint-Sauveur.

MM. Doumer, président de la société de médecine du Nord ; Debever, au nom de l'Association des internes et anciens internes des hôpitaux de Lille et Dubois, doyen de la Faculté de médecine, retraçèrent avec émotion la carrière brève mais si remplie de promesses du docteur Marcel Lambret.

Aussitôt après les discours, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, ami de la famille Lambret, quitta l'assistance et partit en voiture pour rentrer à Paris. La famille recueillit les condoléances.

A 13 h. 15, le cortège funèbre reprit sa marche pour rejoindre, en passant par la place de la Gare et la rue du Faubourg-Roubais, le cimetière de l'Est, où eut lieu l'inhumation.

commun un billet de la loterie nationale, ont gagné un lot de 10.000 fr. qu'ils se partageront. Notons que M. A. B. avait été en chômage pendant plus de deux années.

Un lot de 10.000 francs à Barlin
M. Alfred Leroy, mineur retraité, demeurant rue du Potiat à Barlin, a gagné à la 8e tranche un lot de 10.000 fr.

Un lot de 10.000 francs à Peuplingues
M. Hénon, conseiller municipal à Peuplingues, a gagné au tirage de la 8e tranche un lot de 10.000 francs avec un billet 819 pris en participation avec neuf autres personnes.

Un lot de 10.000 francs à Linselles
M. Henri Six, demeurant 17, rue du Maréchal-Pétain, à Linselles, a gagné un lot de 10.000 francs de la Loterie Nationale.

Un lot de 10.000 francs à Fournies
Au tirage de mardi, un lot de dix mille francs a été gagné par M. Louis Gattelet, boucher, place de la Sans-Pareille, à Fournies, et son voisin M. Edmond Canonne, débitant de boissons.

Un autre à Frasnoy
Un billet acheté par M. Léonée Brouout, boucher à Le Quesson, pour le compte de M. Albert Guesnoy, menuisier à Frasnoy, est remboursable à dix mille francs.

...et un troisième à Vendegies-Neuville
M. Boulet, boucher à Vendegies, possesseur d'un billet de la Loterie Nationale, est l'heureux gagnant d'un lot de dix mille francs.

Un lot de 10.000 francs à Quiévrain
MM. A. B. et A. T., deux ouvriers de Quiévrain, qui avaient acheté en

LES TROUBLES SANGLANTS du 6 Février

Un témoin entendu hier par la Commission affirme que des manifestants ont tiré des coups de feu

Après avoir décidé de voir, ce matin, les films enregistrés le 6 février et d'entendre, cet après-midi, la lecture des rapports des sous-commissions, la commission d'enquête a continué hier l'audition des témoins.

M. Charlot, Montarron, journaliste collaborateur à des hebdomadaires, souligne tout d'abord la violence de la manifestation et dit qu'il a l'impression que le service d'ordre manqua de cohésion, qu'il y eut des coups de feu tirés de la direction du service d'ordre, et le témoin n'eut pas l'impression d'une coordination entre le préfet et ses subordonnés. Des agents se sont d'ailleurs plaints au témoin du manque d'ordre.

Le témoin ajoute : « Je suis affirmatif pour l'assaut. L'entrée en action des forces de police n'avait fait qu'exaspérer la foule. A ce moment-là, j'ai entendu des coups de feu tirés de la direction du service d'ordre. Des gardiens et des gardes s'écrièrent : « Les salauds ! ils tirent ! »

Il y eut alors une panique dans le service d'ordre, qui recula et s'abrita, ainsi que le témoin, derrière les cars. Le service d'ordre tira à son tour, et l'on avait cru que les coups de feu ne venaient pas de manifestants, il n'y aurait pas eu de panique ; mes confrères et moi nous avons reculé ».

Le docteur déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.

Le témoin déclare ensuite que M. Maurice Hermann, du « Populaire », lui a affirmé qu'il avait assisté à une distribution d'armes aux manifestants.